Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Affiché le
ID : 056-200050219-20230118-2023DC02PV-DE

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2023DC02

Comité syndical du 18 janvier 2023

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 8	Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le onze janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, dans la salle du Conseil de la mairie de Quiberon.

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Dominique ROUSSELOT.

Délégué titulaire absent ayant donné pouvoir : Tibault GROLLEMUND à Annaïck HUCHET.

Déléguée titulaire absente excusée : Aurélie RIO.

Personnes qualifiées présentes : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personne qualifiée absente excusée : Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

PROCES-VERBAL DE SEANCE – ADOPTION

Un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre avant la séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical DECIDE :
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 27 JAN. 2023

Le secrétaire de séance,

Michel LE RAY

Le Président

Philippe LE RAY

PETR du Pays d'Auray CS 20335 40 rue du Danemark 56403 AURAY CEDEX